



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;

ARRETE

Article 1 : Désignation

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Professeur des universités est nommé Directeur de la plateforme TECH3E de l'université d'Artois.

Article 2 : Mission

Les missions de Monsieur Jean-Philippe LECOINTE sont déclinées dans la lettre de mission jointe en annexe.

Article 3 : Durée

La mission confiée à Monsieur Jean-Philippe LECOINTE prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous.

Elle prend fin, à tout moment, par décision du président de l'université, et au plus tard au terme du mandat du président en exercice de l'université d'Artois.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 26 septembre 2022

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 26/09/2022

Publication sur l'intranet le : 26/09/2022

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 26/09/2022

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr